

# Vers un schéma médico-social unifié

## Quelles synergies rechercher pour valoriser les ressources des personnes et du territoire ?

La réglementation en vigueur et principalement le code de l'action sociale et des familles et celui de la santé imposent à la collectivité départementale d'élaborer un document programmatique (schéma médicosocial) lequel précise, pour une période de 5 ans, les orientations et priorités départementales en termes de réponses aux enjeux de protection de l'enfance, de prise en compte du vieillissement de la population et du handicap. S'agissant de la résorption de la précarité et du Revenu de solidarité active (RSA) ces priorités et actions sont traduites à travers un Programme départemental d'insertion.

Dans un souci de **cohérence d'intervention et de prise en compte des personnes à travers leur « parcours de vie »**, le Département de la Manche a fait le choix d'élaborer, en lieu et place des schémas sectoriels, un document unique qui prenne en compte, de manière transversale, l'ensemble de ces enjeux.

Cette prise en compte plus globale des personnes, à travers leur parcours de vie inscrit dans la réalité des territoires, devra mobiliser des compétences et des ressources, au-delà du seul secteur médicosocial.

En effet, les actions en faveur de l'éducation, de la jeunesse, des sports, de la culture et plus largement toutes les actions conduites sur nos territoires, constituent autant de ressources sur lesquelles s'appuyer pour nourrir ces parcours de vie. Ce développement des capacités et cet élargissement des compétences à mobiliser devront permettre, en outre, de dépasser la simple activation de dispositifs ou d'aides comme réponse aux difficultés identifiées.

Comme en témoigne le récent plan d'action gouvernemental sur l'évolution du travail social et du développement social, les modalités d'intervention sont aujourd'hui interrogées dans leur relation au collectif. Cette exigence de reconfiguration doit s'appuyer sur les compétences de tous les habitants et notamment les élus, les associations et les intervenants sociaux.

Ce schéma, dans ses modalités d'élaboration, s'inscrira donc dans une dynamique participative et associera, outre les acteurs partenaires des politiques concernées, l'ensemble des collaborateurs du conseil départemental et de la même manière les habitants.

**« Les citoyens doivent participer à la conception et à la mise en œuvre des politiques sociales. La participation des personnes constitue un enjeu autant pour elles-mêmes, qui en sont remobilisées, que pour les professionnels des politiques sociales, et de l'intervention sociale, qui voient ainsi les personnes à l'aune de leurs capacités et de leurs droits plutôt que de leur difficulté définitive ou passagère »**

La démarche d'observation et d'analyse des politiques publiques au regard des droits culturels, dans laquelle le département de la Manche est engagé depuis le printemps 2014 permet d'élaborer, de manière participative et dans le respect des droits fondamentaux des personnes, ce document. Ce forum ouvert s'inscrit donc dans cette dynamique.

# En savoir plus sur le schéma médicosocial unifié

## ● Un schéma médico-social unique, c'est :

- L'analyse de besoins sociaux de la population → des orientations
- La définition d'une offre de service → une programmation
- La coopération et la coordination des acteurs → une organisation

## ● Un schéma, c'est aussi un outil départemental coordonné :

- Avec le schéma d'organisation sociale et médico-social (ARS)
- Avec le schéma d'organisation sanitaire (ARS)

## ● Le schéma doit être soumis à l'avis :

- de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)
- du préfet du Département
- de la commission régionale de l'offre médico-sociale
- du CODERPA, de la CDC PH

## ● Enfin soumis :

- à la loi "Hôpital, patients, santé, territoires" HPST du 21/07/2009 au titre des appels à projet

**L'enjeu est ici de définir un mode d'observation participative entre tous les acteurs, en amont (préparation du schéma, c'est le sens de ce forum ouvert), pendant (partage régulier de l'analyse des pratiques) et en aval au vu des résultats.**

## Calendrier des travaux

Novembre 2015	Décembre/ mars 2016	Courant mars 2016	Avril 2016	Mai 2016		Juin 2016
Forum ouvert (émergence de propositions)	Groupes de travail internes et partenaires	Forum ouvert (convergences de propositions)	Consultation de la population	Élaboration d'un pré rapport	Saisine pour avis : - ARS - PJJ - Préfet du département - CODERPA - CDC PH	Adoption par l'assemblée départementale

# La Manche, éléments de contexte

## Démographie

Si la Manche est, de par sa densité de population un département rural, (84h/km<sup>2</sup> contre 114 en Basse Normandie) elle a ceci de singulier qu'elle est un département rural très « habité » où plus de 45% des habitants vivent dans une commune rurale (20% en France). L'absence de métropole est ici compensée par une multiplicité de bourgs et par des villes moyennes qui constituent un réseau dense en termes d'offre de service.

La population du département est relativement âgée en comparaison des populations nationales et régionales, par ailleurs le vieillissement y progresse plus vite qu'ailleurs (indice de vieillissement 96,3 contre 79.9 en province). Ce phénomène, commun à de nombreux territoires, est ici amplifié par l'arrivée en nombre de jeunes seniors. La structure par âge de la population manchoise présente une population où la part des 15-35 ans est plus faiblement représentée qu'en moyenne nationale. En revanche, les 65 ans et plus représentent plus d'un individu sur quatre : c'est 3 points de plus qu'en moyenne en province. En ce qui concerne la croissance de la population, celle-ci est essentiellement due au solde migratoire et à l'arrivée de jeunes retraités et les projections établies par l'INSEE confirme ce phénomène jusqu'à l'horizon 2042.

## Structure familiale

La cellule familiale est un facteur de stabilité, le taux de divorce dans la Manche est inférieur au taux national 1.4/1000 dans la Manche contre 1.9/1000 en France métropolitaine même si ce taux mériterait d'être corrigé avec la structure de la population. De la même manière le % de familles monoparentales est inférieur au % national (10.7 % des familles dans la Manche contre 13.5 % au plan national).

## Revenus et précarité

Si le revenu médian du département est inférieur au revenu médian national (18 669€ contre 19 786€), à contrario le taux de pauvreté monétaire est plus faible dans la Manche. Notons que, au regard de la structure de sa population, le département affiche une part des retraites dans le revenu déclaré global très importante : presque 29 %.

# Données sociales et ressources du territoire

(Source données DRESS octobre 2015)

## Emploi et insertion

La structuration de l'économie manchoise autour d'un tissu diversifié d'entreprises et de productions le plus souvent non délocalisables a maintenu le territoire à l'abri des grandes crises. Ainsi le taux de chômage y est-il inférieur au taux national 8,4% contre 10%, il touche cependant plus durement les jeunes et les femmes : Le nombre de chômeurs de catégories A B C en janvier 2015 s'établit à 34 374 en progression de +5.9 % par rapport à janvier 2014.

Par voie de conséquence, la part de la population couverte par le RSA (socle et activité) est inférieure à la moyenne nationale (5.2% contre 7.5% pour la France). C'est également le cas pour ce qui concerne la population bénéficiaire de la CMUC (couverture maladie universelle complémentaire) qui s'élève à 4.6% de la population totale (6.4% pour la France)

## Formation

La part des non diplômés parmi la population des 15/24 ans non scolarisés se situe pour la plus grande partie du département en deçà de 19 %, comme l'ensemble de la région ouest (Bretagne/Pays de Loire) même si quelques secteurs affichent un taux très supérieur. En termes d'insertion, la part des jeunes « non insérés » (18/24 ans sans emploi, situation de stage ou d'études) se situe au-dessus de la moyenne nationale (22.6% de la classe d'âge concernée contre 21.7%)

## Autonomie des personnes

La part des personnes bénéficiaires de l'Allocation personnalisée autonomie concerne 16.6% de la population des plus de 75 ans dans la Manche à part égale entre APA à domicile et en établissement, au plan national elle s'élève à 20.6%.

À contrario, le département présente un taux de bénéficiaires de l'Allocation pour adultes handicapés supérieur à la moyenne nationale (4% de la population des 20/59ans contre 2.7%)

En termes d'offre de service, le taux d'équipement en structures d'hébergement pour personnes âgées (pour 1000 habitants de plus de 75 ans) est inférieur à la moyenne nationale (119.5 contre 123.4). Le même constat est fait pour le taux d'équipement en lits médicalisés (96.7/1000 contre 99.9). À contrario, le taux d'équipement en services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) y est supérieur (21.2/1000 contre 19.6) et de la même manière la densité des infirmiers libéraux, 174 pour 100 000 habitants contre 163 au plan national.

Pour ce qui concerne le domaine du handicap, au regard de la situation départementale, on observe un taux d'équipement et de services pour adultes en situation de handicap (20/59 ans) supérieur à la moyenne nationale sur la quasi-totalité des structures exception faite des Foyers occupationnels d'accueil médicalisés et des Services d'accompagnement à la vie sociale.

## Enfants en situation de handicap

La part des enfants et/ou jeunes en situation de handicap (1er et 2ème degré rentrée 2013/2014 milieu ordinaire ou médicosocial) s'élève à 25.4/1000, légèrement inférieure à la moyenne nationale. Sur ce même domaine le taux d'équipement est supérieur à la moyenne nationale, 6.9/1000 au titre de l'hébergement contre 6.4 au plan national. Le même constat peut être fait sur le nombre de places en services d'éducation spécialisée ou en SESSAD, 3.8/1000 contre 2.9 au plan national.

## Protection de l'enfance

S'agissant des mesures éducatives ou de placement, la Manche se situe au niveau national médian soit 2,1% de la population des 0/20 ans, parallèlement si le taux d'équipement en établissement (pour 1000 jeunes de 0/20 ans) est inférieur au taux national -2.4 contre 3.9- la capacité en termes d'accueil familial y est plus développée que dans des départements de même strate.

# Enjeux financiers

L'aide sociale au sens large (autonomie des personnes, handicap, insertion, enfance) relève quasi exclusivement de la compétence des conseils départementaux depuis les lois de décentralisation, et au terme de l'année 2014, c'est plus de 4,2 millions de prestations d'aide sociale (en nombre de prestations) qui auront été attribués par les départements. En un an, ce nombre a augmenté de 3%, en raison de la hausse des effectifs des allocataires du Revenu de solidarité active et du nombre d'aides aux personnes en situation de handicap.

Pour le département de la Manche, la dépense brute en matière d'aide sociale (hors frais de personnel) s'élève à 231M€, soit 52% du budget de fonctionnement de la collectivité pour l'année 2015. En €/habitant cela représente 470€, ce qui place le département de la Manche en deçà de la moyenne des départements de province qui elle s'élève à 539€/habitant.

L'analyse par type d'aides est, bien entendu, à rapprocher de la structure démographique du territoire (vieillesse de la population) mais aussi du contexte économique (taux de chômage inférieur à la moyenne nationale).

TYPE D'AIDE	MANCHE*	COMPARAISON NATIONALE
APA	92.9€/habitant	90€/habitant en province
HEBERGEMENT PH	72€/habitant	Identique moyenne nationale
PCH/ACTP	35€/habitant	32€/habitant en province
RSA	81€/habitant	138€/habitant en province
AIDE SOCIALE À L'ENFANCE	75€/habitant	85€/habitant en province

\*Données brutes 31/12/2013

# LES THÉMATIQUES À QUESTIONNER

## ● Vivre dans son territoire

Un territoire prévenant qui permet à chacun d'assurer son développement personnel et trouver sa place en s'intégrant :

- dans son logement par un habitat adapté, durable et évolutif
- dans la vie sociale, culturelle, sportive et citoyenne
- grâce à sa mobilité
- grâce à une solidarité permettant de se reconstruire de créer des lieux et temps de répit
- grâce aux liens intergénérationnels et à leurs empreintes sur le territoire.

Une vie épanouie dans son environnement, comment y parvient-on finalement ?

## ● Un projet coordonné par et pour les personnes

Il peut venir un temps où le soutien extérieur devient nécessaire. Les services existent mais comment se coordonnent-ils autour des projets centrés sur les personnes? Leur coopération doit permettre de trouver des solutions pour faciliter la vie quotidienne au domicile ou gérer une situation de crise. Cette synergie doit permettre de construire des parcours de vie gradués et diversifiés.

Comment créer les conditions d'une réelle coordination ?

## ● Intégrer les diversités

L'existence de services, associations, professionnels spécialisés permet des réponses pour le plus grand nombre. Mais, qu'en est-il pour les autres, les « sans-réponse » ? Quelles réponses innovantes pouvons-nous apporter ? Quelle place pour les jeunes en décrochage scolaire, les jeunes psychologiquement en difficulté par exemple ?

Intégrer la diversité des personnes, des parcours de vie, des références culturelles est-ce différencier l'intégration ou créer des espaces vivants de communication et de reconnaissance mutuelle?

## ● Des solidarités alternatives

Quels que soient les âges de la vie, les difficultés rencontrées sont autant d'histoires singulières pour lesquelles il convient de proposer une réponse adaptée au juste besoin des personnes qu'il s'agisse de temporalité ou de nature du soutien. La prise en charge en établissement ne saurait donc s'inscrire comme une réponse unique. Accorder un temps de répit à travers un accueil séquentiel, soutenir les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, susciter les solidarités familiales, favoriser partout des espaces temps de vie culturelle constituent autant de pistes d'accompagnement possibles.

## ● **Les ressources du territoire**

Plus que d'un déficit d'offre, c'est d'une méconnaissance des ressources du territoire dont nous souffrons et de la même manière d'un travail conduit parfois de manière isolée. Or le développement, la valeur ajoutée s'inscrivent dans des logiques de synergies, de complémentarités entre les personnes, les domaines d'activité. Reconnaître les acteurs et les mettre en situation d'agir ensemble c'est le défi qui s'impose. Le développement des solidarités se doit de mobiliser tous les acteurs, toutes les échelles territoriales pour gagner en cohérence et en efficacité et d'accepter de dépasser, collectivement, nos propres limites.

## ● **Approcher les solidarités sous l'angle économique**

L'exercice de la solidarité et l'économie ne sauraient être considérés comme des éléments antagonistes, ils sont au contraire intrinsèquement liés. Les prestations allouées génèrent de l'emploi, de la consommation et sont constitutives de la richesse du territoire. Ainsi l'allongement de la durée de la vie peut également être appréhendé comme une opportunité en termes de filières économiques-services à la personne, mais aussi domotique, adaptation du logement,...- De la même manière c'est bien l'emploi qui constitue un rempart contre la précarité et, dans le domaine de l'insertion, c'est un rapprochement avec le monde de l'entreprise qu'il convient d'opérer. Il convient aussi de considérer et de valoriser l'importance de l'engagement bénévole pour le tissu social et économique.